

## Interpellation de MM. COOLS et SAX : La fermeture du pont Carsoel.

**MM. Cools et Sax** ont appris avec effarement en commission de la part de M. l'Echevin Wyngaard qu'à partir de la mi-novembre, le pont Carsoel sera complètement fermé à la circulation pendant 6 mois, sauf pour les piétons et les cyclistes.

Le projet tel que MM. Cools et Sax l'ont toujours compris consiste à construire un nouveau pont et à démolir ensuite l'ancien. Si un délai de quelques semaines entre la fermeture et la démolition de l'un et l'ouverture de l'autre est tout à fait compréhensible, un délai de 6 mois poserait de graves problèmes de circulation (et ce d'autant plus qu'elle ne sera pas possible avenue Latérale entre Carsoel et Copernic).

Quelles démarches le Collège a-t-il entreprises ou va-t-il entreprendre pour raccourcir le délai de fermeture ? Quelles initiatives compte-t-il prendre pour soutenir les commerçants de la place de Saint-Job et des environs, qui vont beaucoup souffrir de cette fermeture ? Un stationnement gratuit de midi à 14h00 est-il envisageable pour soutenir les restaurateurs ? D'autres mesures sont-elles envisagées ?

## Question orale de Mme KOKAJ : Tous les chemins mènent à Saint-Job !

**Mme Kokaj** ne dispose pas de voiture et ne roule pas à vélo. Elle est par conséquent heureuse d'habiter dans une commune qui abrite autant de gares sur son territoire.

Et les actions des pouvoirs publics en vue d'améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité de ces gares génèrent également un sentiment de satisfaction.

L'ancien pont Carsoel situé à la gare de Saint-Job sera démolit et le nouvel ouvrage sera plus large et plus confortable, en particulier pour les piétons (parmi lesquels de nombreux écoliers). Ce nouvel espace offrira un accès aisé à tous les modes de transport et sera pourvu d'accès adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). La pertinence et l'utilité de ce projet paraissent évidentes.

Toutes les personnes ayant eu en charge la compétence des travaux publics savent que c'est toujours pénible pendant et souvent tellement mieux après. La commune hérite ici d'un chantier d'Infrabel sur lequel il y aura lieu de communiquer, quoique la marge de manœuvre disponible soit limitée.

Des amis proches et des commerçants habitant près de la place Saint-Job ont transmis à Mme Kokaj le courrier catastrophiste rédigé et diffusé par le groupe Uccle en avant, qui les a particulièrement interpellés et contrariés.

À lire ce courrier, l'avenue Prince de Ligne, le Vivier d'Oie, la chaussée de Saint-Job, la Montagne Saint-Job, en fait tous les chemins qui pourraient conduire à la place, seront bloqués par le chantier du pont Carsoel et les commerçants auront forcément à en souffrir.

Mme Kokaj arpente presque tous les jours la place de Saint-Job depuis 20 ans. Sa connaissance du quartier l'amène à affirmer que ce n'est pas la fermeture du pont Carsoel qui empêchera les clients fidèles de se rendre chez leurs commerçants préférés.

Mme Kokaj ne comprend pas l'intention de M. Cools, qui semble vouloir créer une panique inutile et alimenter un sentiment d'inaccessibilité. Cette communication alarmiste et négative, en faisant à l'avance la mauvaise publicité de Saint-Job, porte préjudice aux commerçants. Comment une telle démarche peut-elle aider qui que ce soit ?

Pourtant, en avril dernier, le chef de groupe d'Uccle en avant a exposé une très belle interpellation sur l'éthique à conserver en campagne électorale, que Mme Kokaj a largement soutenue car elle se félicitait de cette initiative.

La meilleure façon de défendre ses idées, c'est de les appliquer à soi-même pour commencer. Selon Mme Kokaj, la démarche consistant à glisser un courrier indigné dans les boîtes aux lettres de certains Ucclois, portant sur la longueur d'un chantier dont le responsable serait en filigrane l'Echevin des Travaux (qui n'est pas cité mais que tout le monde identifie), sans à aucun moment citer Infrabel, semble s'apparenter davantage à de la désinformation qu'à de l'information.

Mme Kokaj en est profondément déçue. Manifestement, on n'honore pas cette interpellation et le souhait explicite de ne pas désinformer en visant une personne qui consacre beaucoup de temps et d'énergie à ce dossier afin de réduire au maximum les nuisances pour les habitants, commerçants et parents d'élèves de ce quartier.

M. l'Echevin Wyngaard pourrait-il rappeler les tenants et aboutissants de ce chantier important et, le cas échéant, lever le malentendu et les inquiétudes générés par un courrier pour le moins partiel et partial ?

**M. l'Echevin Wyngaard** invite M. Cools à planifier à l'avenir d'éventuelles distributions de toutes-boîtes après la séance du Conseil communal où l'on répond à ses interpellations, de manière à ce qu'il dispose de l'ensemble des éléments du dossier avant d'entreprendre la rédaction d'un document d'information. Cela éviterait l'envoi d'un courrier catastrophiste tel que celui-ci, dont on peut se demander s'il était bien intentionné et si l'objectif poursuivi était effectivement d'éclairer les riverains et commerçants du quartier Saint-Job.

Le pont Carsoel était censé être fermé 4 mois plutôt que 6, en l'occurrence les mois de mai, juin, juillet et août.

Cependant, Infrabel a signalé il y a quelques mois que l'organisation du chantier accusait un retard et que la seule option possible était donc le report en fin d'année, à partir de la mi-novembre, de la période de fermeture complète, non seulement pour la circulation automobile mais aussi pour les trams et les bus.

La période de fermeture passe de 4 à 6 mois parce qu'en raison du report, il faut tenir compte des congés de Noël et Nouvel An, des interruptions du trafic ferroviaire, des contraintes de sécurité et des aléas liés aux conditions hivernales.

Le Collège avait validé la période de mai à août, afin de limiter l'impact autant que possible, tant pour les commerçants que pour les familles puisque c'est aussi la période des congés scolaires.

Le Collège ne se réjouit évidemment pas de ce report, dont il va discuter avec les riverains et commerçants, afin de déterminer les mesures susceptibles de réduire les nuisances au maximum. On pourrait envisager par exemple des modalités particulières en matière de stationnement, à l'instar de l'heure de gratuité accordée dans le cadre du chantier Alseberg.

Le Collège a des contacts réguliers et constructifs avec Infrabel et la SNCB, et ces acteurs ferroviaires se sont engagés à examiner s'il serait possible de gagner l'une ou l'autre semaine par rapport à la fermeture annoncée.

Pour ce qui concerne le planning, M. l'Echevin Wyngaard précise que les poutres du pont seront placées le 2<sup>ème</sup> week-end de juillet et que l'ancien pont sera détruit au mois de janvier.

Toutefois, les cyclistes et les piétons pourront circuler en tout temps sur l'une ou l'autre infrastructure, qu'il s'agisse de l'ancien pont ou de la nouvelle structure, même si cette dernière n'est pas totalement achevée.

Les efforts du Collège pour ménager les riverains et commerçants ont porté du fruit.

Le Collège a en effet obtenu d'Infrabel la création d'un cheminement piéton vers la chaussée de Saint-Job depuis le pont jusqu'à l'école, alors qu'initialement, l'entrepreneur avait l'intention de dévier les piétons vers la place de Saint-Job de manière à ce qu'ils longent ensuite la chaussée de Saint-Job.

Par ailleurs, dans la perspective de la future fermeture du pont, il était prévu au départ de procéder à une coupure à hauteur du carrefour entre l'avenue Albert Lancaster et l'avenue de

Mercure. Le Collège a demandé que, dans la mesure du possible, la coupure soit opérée après la rue de la Pêcherie, et cette solution a été retenue. Il sera donc encore possible pendant plusieurs mois de descendre et tourner à droite rue de la Pêcherie avant l'interruption de la circulation automobile.

Il eût sans doute été opportun de connaître ces divers éléments avant de diffuser dans le quartier de Saint-Job une parole partielle et orientée.

**M. le Bourgmestre** tient à rendre hommage à M. l'Echevin Wyngaard, qui, par son action inlassable, veille à ce que le processus se déploie le plus rapidement possible.

Quoique l'on soit dans un contexte préélectoral, il convient de ne pas trop insister sur les mécontentements car ce n'est pas ainsi qu'on œuvre en faveur de l'intérêt général.

**M. Cools** constate qu'il est de plus en plus fréquemment la cible d'attaques personnelles au sein de ce Conseil.

L'interpellation qu'il vient de prononcer, et dont le texte figure dans le Bos, est presque un décalque mot pour mot du courrier qu'on lui reproche d'avoir distribué.

Or, le contenu de ce courrier correspond précisément aux propos tenus par M. l'Echevin Wyngaard en commission.

M. Cools assume sa position et persiste à affirmer ce que M. l'Echevin Wyngaard a dit lui-même, à savoir que cette fermeture de 6 mois est très longue, qu'elle va générer de gros problèmes de mobilité, que cette situation suscite des inquiétudes et qu'il faut voir s'il y a moyen de raccourcir le délai.

Le toutes-boîtes ne comportait rien de plus, si ce n'est son titre affirmant qu'une telle fermeture est inacceptable.

M. Cools certifie aussi que ce courrier était exempt de la moindre attaque personnelle à l'égard de M. l'Echevin Wyngaard, contrairement à ce que certains ont voulu faire croire au sein de cette assemblée.

M. Cools prend acte des réponses données par M. l'Echevin Wyngaard mais elles ne le satisfont qu'en partie.

M. l'Echevin Wyngaard prétend qu'un dialogue régulier a été instauré avec les commerçants, mais ceux avec lesquels M. Cools a été en contact téléphonique avant de distribuer son document lui ont affirmé n'être au courant de rien.

M. Cools espère que les contacts noués avec Infrabel aboutiront à des résultats positifs mais il se permet de rappeler que les remarques émises par la commune à l'égard du permis n'ont toujours pas été prises en compte. En tous cas, si une réduction significative du délai n'est pas effectuée, il y a un risque de retard en raison des intempéries hivernales.

M. Cools estime aussi qu'il a tout à fait le droit de dire aux citoyens qu'il a l'intention de déposer une interpellation sur un sujet déterminé. Au cours de cette mandature, M. Cools a, à plusieurs reprises, diffusé des informations par le biais d'annonces ou de toutes-boîtes dans un certain nombre de quartiers.

M. Cools réitère sa question sur les initiatives envisagées pour soutenir les commerçants durant cette période de 6 mois.

**M. l'Echevin Wyngaard** émet un certain doute quant à la modération dont se prévaut M. Cools quand ce dernier diffuse un toutes-boîtes intitulé « Six mois de chantier inacceptable » en gras et en majuscules. Voilà a priori une missive qui ne se caractérise pas par une grande retenue.

Par ailleurs, M. Cools semble pécher par omission en ne mentionnant pas dans son texte toute une série d'éléments importants.

En effet, le toutes-boîtes n'indique pas qu'il s'agit d'un chantier d'Infrabel alors qu'il serait important pour tout citoyen intéressé de savoir à quel interlocuteur s'adresser.

De même, les aspects bénéfiques d'un tel projet pour le quartier ne sont pas du tout mentionnés.

M. l'Echevin Wyngaard précise encore que Mme l'Echevin Delwart et lui-même participeront prochainement à une réunion avec les commerçants pour déterminer avec eux ce qu'il convient de faire en leur faveur.